



Mise en ligne 20.102023

## DECISION COMMUNAUTAIRE 015-2023

**L'an deux mille vingt-trois et le 01 juin 2023**

### **OBJET : SIGNATURE D'UN CONTRAT DE RENOUVELLEMENT ECO-SYSTEME – LAMPES USAGEES**

Monsieur le président rappelle que la société Eco-système assure la collecte et le recyclage des lampes usagées sur le territoire Vaison Ventoux.

Le contrat arrivant à échéance, la Communauté de Communes Vaison Ventoux doit signer le renouvellement du contrat relatif à la reprise des lampes usagées avec la société Eco-Système afin de couvrir la période de 2023 à 2027, sous les conditions listées ci-dessous :

- Enlèvement par ecosystem des lampes usagées collectées en déchetterie afin d'assurer leur traitement,
- Fourniture par ecosystem d'outils, de méthodes et d'actions de formation à destination des agents de la collectivité en charge de la gestion de la collecte des lampes usagées en déchetterie.

Aussi,

**VU** le code général des collectivités territoriales,  
**VU** la délibération 037-2022 du 7 juin 2022 portant délégation au Président de la Communauté de Communes

**CONSIDERANT** la nécessité de maintenir les prestations de traitement des lampes usagées,

Monsieur le Président

**Décide**

**Article 1** la Communauté de Communes Vaison Ventoux renouvelle le contrat pour la reprise des lampes usagées de la société Eco-système, pour la période de 2023 à 2027, ci-annexé.

**Article 2** les Conseillers Communautaires seront informés de cette décision lors du prochain conseil communautaire.

**Jean François PERIHLLOU**

**Président,**

